

Depuis 1982, les rentes pour les retraités du secteur public québécois ne sont que partiellement indexées au coût de la vie. Cela fait en sorte qu'ils ont perdu du pouvoir d'achat et qu'ils se retrouvent en queue de peloton si nous les comparons aux retraités des secteurs publics des autres provinces; en fait, ils ont perdu près de trois fois plus de pouvoir d'achat entre 2002 et 2021 que la moyenne canadienne¹. Or, ces retraités ont dû affronter des augmentations de loyer nettement supérieures à l'inflation depuis trois ans². Il faut aussi compter avec la hausse des médicaments et de la facture d'épicerie. Comme le montrent les données ci-dessous, le gouvernement est en mesure d'accorder une pleine indexation de nos rentes de retraite.

De plus, les personnes retraitées des services publics font beaucoup de bénévolat. Elles contribuent ainsi à améliorer notre « vivre ensemble ». Au nom des plus de 60 000 membres que compte notre association, nous vous posons la question : « Est-ce que vous vous engagez, une fois élu, à modifier la loi du RREGOP pour accorder une indexation au coût de la vie de nos rentes de retraite »?

L'inflation et la non-indexation

Chaque année, nous sommes informés du taux d'augmentation de l'indice des rentes, TAIR, qui s'applique à partir du 1^{er} janvier. Or, en cette année 2026, le TAIR est de 2,0 %³. Avec la pandémie et la guerre en Ukraine, l'inflation nous a joué des tours récemment, comme l'illustre le graphique de la figure 1. Nous voyons que l'inflation a été galopante après 2021 pour donner un TAIR de 6,5 % au 1^{er} janvier 2023, nous avons eu une moyenne de 2,8 % pour la période de 2018 à 2026.

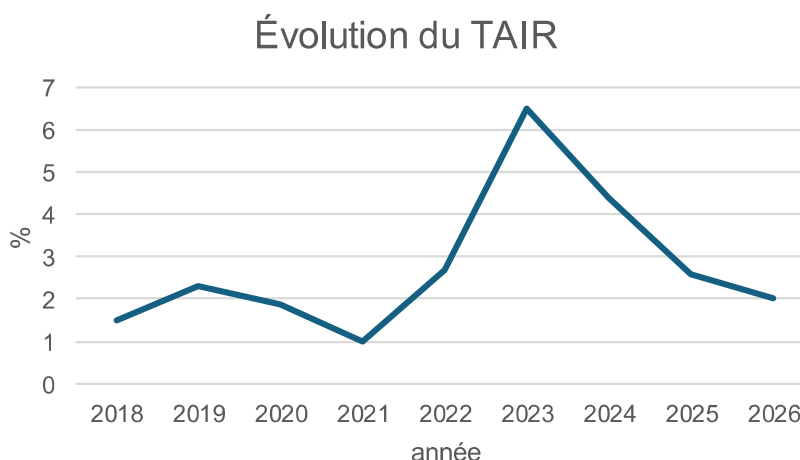


Figure 1 (source: Retraite Québec)

¹ Observatoire de la retraite. *Les régimes de retraite et la question de l'indexation des rentes : le cas du RREGOP*. Janvier 2024, p.16

² Charles Séguin. *Le TAL propose une augmentation de 3,1 % des loyers au Québec en 2026*. Info Radio-Canada, 20 janvier 2026.

³ Statistiques Canada (19 novembre 2024)

Maintenant, regardons comment nous finançons nos rentes. Une moitié du financement provient du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, RREGOP, et l'autre moitié nous vient du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, FARR. Avec le graphique de la figure 2, allons voir comment ont progressé ces Fonds depuis quelques années.

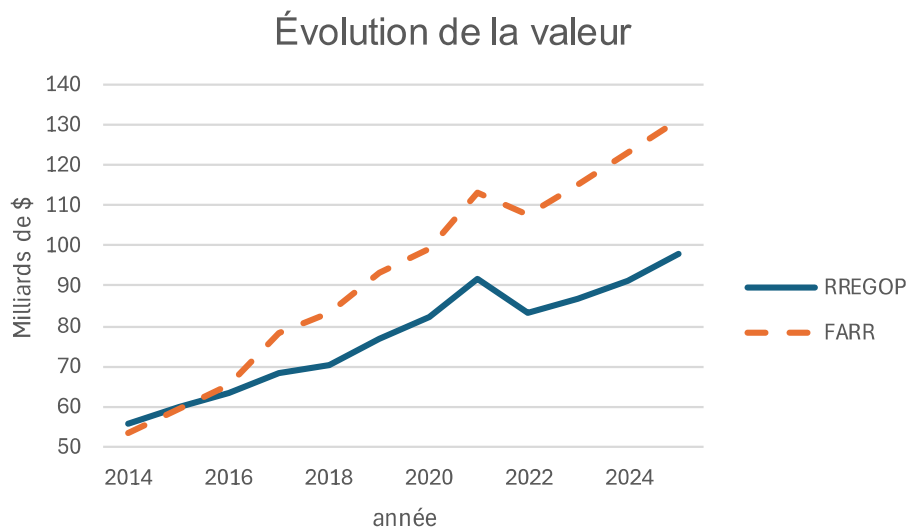


Figure 2⁴

D'une part, sur douze ans, la valeur du RREGOP est passée de 55,7 milliards de dollars à 97,9 milliards; ce qui fait un accroissement moyen de 3,52 milliards par année; cet accroissement en 2025 correspond à une augmentation de 3,6 %.

D'autre part, sur douze ans, la valeur du FARR est passée de 53,4 milliards de dollars à 131,2 milliards pour un accroissement moyen de 6,5 milliards par année; cet accroissement en 2025 correspond à une augmentation de 4,9 %.

Nous voyons bien que ces deux Fonds se croissent plus rapidement que l'inflation. Cela s'explique par le fait qu'en période d'inflation, la Banque du Canada hausse le taux d'intérêt, ce qui avantage les Fonds de retraite à prestations déterminées, tels le RREGOP et le FARR. C'est ce que confirme le rapport Mercer Canada, qui affirme que la capitalisation de ces régimes a atteint presque un niveau record en décembre 2024⁵.

Or, les rentes pour les retraités du secteur public au Québec ne sont pas indexées au coût de la vie, ce qui fait en sorte que les personnes retraitées perdent du pouvoir d'achat. De plus, une récente étude, qui compare les régimes de retraite des autres provinces avec le RREGOP, conclut que pour les onze régimes de retraite de la fonction publique provinciale étudiés où les données sont disponibles entre 2002 et 2021, la perte de pouvoir d'achat moyenne en 2021 était de 5,9 % par rapport à 2002, contrairement à 17,5 % pour le RREGOP⁶.

⁴ Rapports annuels de la Caisse de dépôt et de placement du Québec pour les années 2014 à 2025

⁵ Le journal Le Devoir du 4 janvier 2025. *Les régimes de retraite ont conclu 2024 en meilleure santé*, p. A3.

⁶ Observatoire de la retraite. *Les régimes de retraite et la question de l'indexation des rentes : le cas du RREGOP*. Janvier 2024, p.16

De plus, en 2025, l'AREQ a mandaté la firme d'actuaire Malette pour connaître le coût d'une pleine indexation. Le rapport mentionne que cela coûterait 10 milliards de dollars. Or, l'évaluation actuarielle du RREGOP mise à jour en 2023 démontre qu'il y a un surplus de 13 milliards⁷.

Comme nous le constatons, nos régimes de retraite québécois sont en excellente santé alors que les rentes des retraités ne sont pas indexées au coût de la vie.

En juin 2026, l'AREQ a adopté une orientation qui est de faire du pouvoir d'achat des personnes âgées un enjeu incontournable. Mais, oui, n'est-il pas de la responsabilité du gouvernement de corriger cette situation injuste?

⁷ Comité RREGOP. *Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2023*